



## Procès Verbal Du Conseil Communautaire du 12 novembre 2015

Le 12 novembre 2015, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle des Fêtes de Bouteilles St Sébastien, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le mardi 03 novembre 2015.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres suppléants présents : 3

Nombre d'absents titulaires : 2

Procurations: 9

Secrétaire de séance : Philippe DUBOURG

### ETAIENT PRESENTS :

Allain TRICOIRE – Jean-Claude ETOURNEAU (suppléant de Jean-Pierre PRIGUL) – Claude BOUQUET- Thierry DECIMA – Michel LAMY - Jean-Didier ANDRIEUX – Daniel BONNEFOND – Mauricette LEMAZAVA – Monique BOINEAU-SERRANO – Jean-Pierre PRUNIER – Murielle CASSIER – Didier BAZINET – Michel DESMOULIN – Jean-Pierre JUGIE – Philippe BOISMOREAU – Annie VALLADE - Bruno BUSSIERE -- Dominique GIBAUD (Suppléant de Sophie BERRY) -- Paul MALVILLE - Joël CONSTANT- Emmanuel CLUGNAC - Marcel GOURDOUX- Francis LAFAYE – Guy NADAL – Jean-Pierre DESVERGNE – Jean-Louis DUPRAT – Jean-Marcel BEAU – Franck BLANCHARDIE - Marc LAGORCE – Jean-Pierre LAURON – Joëlle GARCON – Alain CLISSON - Rémy TERRIENNE - Sylvie BONNET – Christophe ROSSARD – Christian DURAND – Virginie MOUCHE (suppléante de Christophe DUVERGT) - Daniel VILLEDARY – Gérard CAIGNARD - Fabrice BONIFACE – Patrick LAGUILLON – Philippe DUBOURG – Jeannik NADAL – Gérard SENRENT – Danielle GAY – René ETOURNEAUD – Jean-Bernard CHARAZAC – Alain LUCAS – Hervé DE VILMORIN - Patrick LACHAUD – Guy DUPUY

\*\*\*\*\*

### Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 28 septembre 2015 :

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

### Examen des projets de délibération du conseil communautaire :

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE (Rapporteur Didier BAZINET)**

### DELIBERATION N°2015/161 : EXAMEN DE LA PROPOSITION N°8 DU PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil communautaire :

Réclame pour ses 46 communes et les administrés de son territoire de la stabilité

Demande une pause dans le processus de fusion pour que la Communauté de Commune du Pays Ribéracois puisse construire sereinement son projet de territoire et propose dans un premier temps de collaborer avec la CC du Pays de Saint Aulaye à l'élaboration d'une « charte de rapprochement » de nos deux EPCI.

Rejette la proposition n°8 du projet SDCI relative à la fusion de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois et de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye qui devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### DELIBERATION N°2015/162 : EXAMEN DE LA PROPOSITION N°12 DU PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Communautaire :

Rejette la proposition n°12 relative à la fusion du SMD3, du SMCTOM de Montpon-Mussidan, du SMCTOM de Ribérac, du SMCTOM de Vergt, du SYGED, du SMICTOM du Périgord Noir, du SMCTOM de Nontron et du SMCTOM de Thiviers et de continuer de déléguer la collecte au SMCTOM de Ribérac.

***Jean-Marcel BEAU apporte des précisions car ce : sujet a été traité en bureau du SMD3. Les Présidents des Syndicats Mixtes, de collecte des ordures ménagères ont choisi de ne pas fusionner immédiatement car il apparaît important d'harmoniser les fonctionnements des syndicats avant d'envisager de fusionner. Les communes n'ont pas à délibérer sur ce sujet car il s'agit d'une compétence intercommunale.***

### DELIBERATION N°2015/163 ET 163 BIS : EXAMEN DES STATUTS « HARMONISES » DE LA CCPR

Le conseil communautaire approuve les nouveaux statuts « harmonisés » de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, approuve la réduction des compétences suivantes : L'entretien des PDIPR/La gestion des Assainissements

Collectifs des communes des « Hauts de Dronne » et approuve les annexes relatives à la définition de l'intérêt communautaire

#### **Questions**

**Dominique GIBAUD** demande des informations sur les chemins blancs et souhaite savoir si les pistes DFCI sont concernées.

**Didier ANDRIEUX** précise que sont concernés les seuls chemins blancs entretenus jusqu'à ce jour. Il faudra dresser un état des lieux plus précis. Les longueurs ont été demandées aux communes.

**Jean-Pierre JUGIE** : précise que ce point statuaire n'est pas partagé par conseillers municipaux . Une cartographie des chemins et à établir pour déterminer des longueurs précises.

**Daniel BONNEFOND** : Quelles sont les simulations budgétaires pour la voirie ? Comment cela va se traduire en euros l'équilibre à venir ? Répartitions sur le budget ?

**Didier BAZINET** : Sur les AC il y aura une possibilité de reversement/soustraction. Les montants budgétaires affectés à la voirie par les communes seront reversés à la Communauté de Communes en fonction des transferts opérés .

**Jean-Marcel BEAU** : relève que l'on ne crée pas de compétences nouvelles, donc pas de besoins financiers nouveaux. Cela doit être un jeu à somme nulle.

#### **DELIBERATION N°2015/164 : COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SDE 24 :**

La Communauté de Communes désigne pour la représenter Allain TRICOIRE, Vice-Président délégué en charge de l'Environnement/Développement Durable, pour siéger à la commission consultative du SDE 24 en faveur de la transition énergétique

#### **DELIBERATION N°2015/165 : REPRESENTANTS DE LA CCPR POUR LA PREFIGURATION ET LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE CHARGE D'ELABORER LE SCOT (Rapporteur Jean-Pierre JUGIE)**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Dominique VIRECOULON	Annie VALLADE
Emmanuel CLUGNAC	Françis LAFAYE
Patrick LACHAUD	Franck BLANCHARDIE
Pierre GUIGNE	Jean-Claude ARNAUD
Allain TRICOIRE	Jean-Pierre PRIGUL
Jean-Pierre JUGIE	Jeannik NADAL

#### **DELIBERATION N°2015/166 : REGLEMENT DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES (Rapporteur Jeannik NADAL)**

Le Communauté de Communes du Pays Ribéracois est appelée à passer de plus en plus de marchés publics. L'objectif de ce document est de définir les règles propres à la Communauté de Communes du Pays Ribéracois pour l'ensemble des services en matière d'achats publics. Ce guide s'adresse aux élus, aux chefs de services, référents opérationnels et aux personnes titulaires d'une autorisation d'engagement de dépenses. Il sera régulièrement mis à jour et diffusé en fonction des modifications du Code des Marchés Publics (CMP) et de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics qui sera applicable entre le 1<sup>er</sup> janvier et 18 avril 2016.

**Une question est posée sur le choix des entreprises et plus précisément sur les critères d'attribution par Patrick LAGUILLON, Il souhaite savoir comment une entreprise est retenue.**

**Jeannik NADAL** dit que le règlement de la consultation fixe les critères de sélection, ils sont fixés dès le début et l'entreprise doit en avoir connaissance. C'est en fonction de ces critères et au vu du rapport d'analyse des offres que l'entreprise est retenue.

**Jean-Marcel BEAU** : rappelle que le critère prix n'est pas forcément le critère unique. D'autres comme la valeur technique ou le délai entrent dans le calcul et ils sont pondérés.

**Didier ANDRIEUX précise en effet que les critères varient en fonction du marché et de sa technicité. Il prend l'exemple du diagnostic énergétique de territoire car le bureau d'études attributaire du marché n'est pas le moins disant mais le mieux disant.**

**DELIBERATION N°2015/167 : DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT (complément de la délibération précédente) (Rapporteur Jeannik NADAL)**

Le règlement pour la passation des marchés publics spécifie que le Président à délégation de signature pour les marchés inférieur à 500 000 € HT. Toutefois il appartient de compléter la délibération 2014/205 confiant délégation de pouvoir au Président en mentionnant a délégation de signature au Président pour les marchés publics inférieurs à 500 000 € HT après avis des membres du bureau.

**DELIBERATION N°2015/168 : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE « GARDES LE PONTAROUX », A EFFET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 AU SRB DRONNE (Rapporteur Didier ANDRIEUX)**

L'adhésion de la commune de « Gardes le Pontaroux » est approuvée.

**TOURISME (Rapporteur Gérard SENRENT)**

**DELIBERATION N°2015/169 : CONVENTION FACTURATION**

Les Offices de Tourisme des Pays Ribérais et de St Aulaye souhaitent mutualiser le coût des supports de communications touristiques mises en place en 2015.

Ce qui fait pour chaque Office de Tourisme intercommunal une dépense de :

*Factures conformes aux devis*

Dénomination	Total Facturation <i>Factures conformes aux devis</i>	Ot Ribérais 60%	Ot Pays de St-Aulaye 40%
<b>Guide Hébergement 2015 (3.000ex)</b>	<b>3.804,00 € TTC</b> (Fact Kevart n°150404)	2.282,40 €	1.521.60 €
<b>Guide Loisirs 2015 (6.000 ex)</b>	<b>4.850,00 € TTC</b> (Fact Kevart n°150701)	2.910, 00 €	1.940,00 €
<b>Création de fonds de cartes</b>	<b>240,00 € TTC</b> (Fact Kevart n°150503)	144,00 €	96,00 €
<b>Achats images libres de droits pour guide</b>	<b>190,00 € TTC</b> (Fact Kevart n°150409)	114,00 €	76,00 €

**DELIBERATION N°2015/170 : ADOPTION DES TARIFS HEBERGEMENTS**

Proposition de simplification des tarifs concernant les services aux hébergeurs du territoire.

Nom de l'offre	Tarifs	Contenu
<b>Offre 0</b>	<b>Gratuit</b>	- Dépôt de dépliants dans les points d'accueil - Fiche simple (1 photo, descriptif sommaire) sur site internet sur demande de l'hébergeur
<b>Offre 1</b>	<b>5 €</b>	- Dépôt de dépliants dans les points d'accueil - Fiche complète (10 photos, plus de descriptif) sur site internet
<b>Offre 2</b>	<b>30 €</b>	- Dépôt de dépliants dans les points d'accueil - Fiche complète (10 photos, plus de descriptif) sur site internet - Insertion dans le guide papier
<b>Offre 3</b>	<b>50 €</b>	- Dépôt de dépliants dans les points d'accueil - Fiche complète (10 photos, plus de descriptif) sur site internet - Insertion dans le guide papier - <b>Code promo pour inscription sur Abritel</b> (Partenariat entre les Ot adhérent à la MOPA et Abritel) – 50% pour nouveau client (soit 124€ de remise) et – 30% sur renouvellement d'abonnement (soit 74€ de remise) - <b>Offre valable du 1/01/16 au 31/03/2016</b>

**ENFANCE JEUNESSE (Rapporteur Joël CONSTANT)**

**DELIBERATION N°2015/171 : CAMPS D'HIVER A UZ**

Un séjour à la montagne du 20 au 24 décembre 2015 est proposé aux enfants de 7 à 12 ans du territoire et les tarifs suivants sont adoptés :

Quotient familial	Tarifs
1 401 et +	240€
901 - 1400	220€
623 - 900	200€
0-622	180€
RSA socle	60€

**DELIBERATION N°2015/172 : AIDE AU DEMARRAGE DES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION**

Afin d'encourager le regroupement des assistantes maternelles, il est proposé pour celles qui ouvre une telle structure sous la forme associative que la CCPR participe à hauteur de 1000 €. Il s'agit d'une aide à l'installation versée en deux fois 500 € l'année d'ouverture et le solde à N+1 en fonction de l'évolution de la structure. Il est ainsi proposé d'attribuer cette année une subvention de 1000 € aux associations « Casa dei bambini » (MAM de Saint Méard de Dronne) et « La Ronde des Caracoles » (MAM de Bertric-Burée) soit au total 2000€. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2015.

**SPORTS (Rapporteur Didier BAZINET)**

**DELIBERATION N°2015/173 : SUBVENTIONS SPORT- 3ème part**

	Tennis Ribérac		Périgord Orientation Plaisirs		Tennis val de Dronne		Rugby Ribérac		Badminton	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Base	400	400		400		400		400		400
Nombre d'élèves de moins de 16 ans	82	78		38		34		76		14
10 € / élèves	820	780		380		340		760		140
Nombre d'éducateurs	1	1		2		1		10		
25€/éducateur	25	25		50		25		250		0
Equipements pour l'école	568,31	884,2		817,5				972,05		
20% de l'investissement	113,66	176,84		163,50		0,00		194,41		0,00
Manifestations sportives organisées sur le territoire	2	2		1						
150€ par manifestation	300	300		150		0		0		0
Comptes spécifiques école	200	200		0		200		200		
<b>Total</b>	<b>1859</b>	<b>1882</b>	<b>200</b>	<b>1144</b>	<b>200</b>	<b>965</b>	<b>200</b>	<b>1804</b>	<b>200</b>	<b>540</b>
2015		1882,00		1144		965		902		540

La subvention allouée au Rugby est divisée par deux car ils bénéficient d'une mise à disposition gratuite d'éducateur sportifs à raison de 4h30 par semaine.

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE (Rapporteur Jean-Pierre JUGIE)**

## **DELIBERATION N°2015/174 : INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Communautaire

### **- DECIDE D'INSTITUER LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

- **DONNE DELEGATION**- de l'exercice de ce droit à Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Ribéracois

### **- DECIDE QUE L'EXERCICE DE CE DROIT POURRA ETRE DELEGUE, PAR ARRÊTE DU PRESIDENT**

Dans la commune concernée dotée d'une carte communale, au maire de la commune à l'occasion de l'aliénation d'un bien en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant de la compétence communale,

- Dans les communes dotées d'un PLU approuvé, aux maires des communes, dans les zones urbaines et à urbaniser en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant de la compétence communale,

***Emmanuel CLUGNAC : une modification simplifiée des PLU sera opérée en régie de façon à intégrer les dispositions de la loi Macron qui offre et la possibilité de construire des annexes en Zone N et A des PLU.***

<b>RESSOURCES HUMAINES (Rapporteur Jeannik NADAL)</b>
---

## **DELIBERATION N°2015/175 : ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE POUR 2016**

Il est nécessaire de renouveler l'adhésion de la collectivité au comité départemental d'action sociale de la fonction publique territoriale placé auprès du centre de gestion, créé en date du 25 Février 1992 à compter du 01 janvier 2016.

## **DELIBERATION N°2015/176 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1° classe de 35 heures suite à une procédure d'intégration directe de l'agent sur une poste d'adjoint d'animation de 1° classe.

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2° classe de 31 heures suite à la nomination de l'agent sur un poste d'ATSEM 1° classe depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015.

## **DELIBERATION N°2015/177 : INSTITUTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

(applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016, après avis favorable de la commission administration générale du 30 septembre et après avis favorable du comité technique du 3 novembre 2015)

Il est proposé d'instituer pour tous les agents de la CCPR le Compte EPARGNE TEMPS. Jusqu'à présent seuls les agents issus de la CCVD en bénéficiaient et il est proposé de le généraliser

## **DELIBERATION N°2015/178 : REGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS DE LA CCPR**

Après concertation avec les chefs de services de la Collectivité, après examen par la Commission Administration Générale du 30 septembre, après examen par le Comité technique le Règlement intérieur de formation des agents de la CCPR est adopté. Il est précisé que le plan de formation est élaboré pour 3 ans

## **DELIBERATION N°2015/179 : MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE COMMUNAUTAIRE**

Après consultation du Comité Technique en date du 3 novembre 2015, il a été décidé de la mise en place d'un système de régime indemnitaire versé aux agents de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois et des objectifs de ce nouveau régime indemnitaire, à savoir :

- instituer un régime indemnitaire pour tous les agents qui n'ont pas de prime ou ceux qui ont un niveau de régime indemnitaire particulièrement bas,
- harmoniser le régime indemnitaire de l'ensemble des agents de la collectivité,
- instituer un régime indemnitaire en fonction des responsabilités et non du grade,

### **Le contexte :**

L'harmonisation du régime indemnitaire a donc été élaborée. Elle est basée sur un organigramme à sept niveaux (niveau 1 agent d'intervention dans un service, et niveau 7 DGS)

Chaque niveau est défini par des critères très stricts d'implication dans la collectivité, et non en fonction du grade.

Le principe est de valoriser le régime indemnitaire des agents selon le poste qu'ils occupent et non selon leur grade.

### **Niveau 1 : prime mini 70 €-prime maxi du niveau 180 €**

Autonomie dans l'exécution de procédures établies. Force de propositions, suggestion de propositions.

**Niveau 2 : prime mini 80 €-prime maxi du niveau 250 €**

Encadrement d'une équipe et/ou responsable d'achats. Participe à l'élaboration de procédures ou projets.

**Niveau 3 : prime mini 100 €-prime maxi pour le niveau 320 €**

Responsable d'une ou plusieurs équipes. Responsable du suivi de ses budgets. Participe à l'élaboration et à la coordination de projets. Et/ou Responsable en autonomie d'un secteur d'activité.

**Niveau 4 : prime mini 150 € -prime maxi pour le niveau 400 €**

Responsable d'un service ou Adjoint, Autonomie décisionnelle ayant impact sur la maîtrise financière ou juridique de la collectivité.

**Niveau 5 : prime mini 200 € -prime maxi pour le niveau 700 €**

Responsable d'un ou plusieurs services et d'un nombre importants d'agents. Participe à l'élaboration et la maîtrise de ses budgets. Participe aux grandes orientations de la collectivité.

**Niveau 6 : prime mini 250 €-prime maxi pour le niveau 1000 €**

Suppléance du DGS. Implication, transversalité, connaissance enjeux généraux de la collectivité.

**Niveau 7 : prime mini 300 €-prime maxi pour le niveau 1300 €**

DGS. Interface avec les élus, garant du bon fonctionnement général de la collectivité.

**.La composition du Régime indemnitaire**

- l'Indemnité d'Administration et de Technicité
- l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture
- l'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)
- l'Indemnité spécifique de Service
- La Prime de Fonctions et de résultats

**Alain CLISSON :demande pour la part variable si les critères sont définis .**

*Il lui est répondu que non pas pour le moment car seulement la part fixe du régime indemnitaire est proposée car le comité technique n'a pas encore statué sur les critères variables. Cela fait partie du travail qu'il doit mener à bien en 2016 avant que cela ne soit délibéré. Dans un premier temps les membres du CT ont travaillé sur les primes minimum attribués aux agents car certains ne bénéficient d'aucun régime indemnitaire.*

*Le personnel du CIAS n'est pas concerné par ces dispositions.*

*Les contractuels ne sont pas concernés car le salaire est négocié. (Négocié tous les trois ans)*

*Pour la part variable répondant à une question d'Alain CLISSON il lui est répondu que la prime sera évaluée chaque année en fonction de l'évaluation de l'agent. Par ailleurs il lui est précisé que l'application du nouveau régime indemnitaire impactera en 2015 13 agents et que le surcoût annuel avoisine les 9900 € avec les charges.*

**FINANCES (rapporteur Jean-Marcel BEAU)**

**ET**

**DELIBERATION N°2015/180 : Décision modificative n° 4 Budget Principal**

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>dépenses</i>					
011	60621		Combustibles	+ 9 000.00	
	61522		Bâtiments	+ 5 000.00	
	61558		Autres biens mobiliers	+ 5 000.00	
	616		Assurances	-400.00	
	6232		Fêtes et cérémonies	+ 700.00	
	6241		Transports de biens	+ 490.00	
	6251		Voyages et déplacements	+ 2 000.00	
	6257		Réceptions	+ 400.00	
	6261		Frais d'affranchissement	+ 1 000.00	
	60632		Fouritures petit équipement	-700.00	
	61523		Voie et réseaux	-17 490.00	
	61551		Matériel roulant	-25 000.00	
	6238		Divers	-506.00	
67	6712		Amendes fiscales et pénales	+ 45.00	
	678		Autres charges exceptionnelles	+ 461.00	

023	023		Virement à la section d'investissement	+ 20 000.00	
			<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Opérations Travaux dans les bâtiments</b>					
dépenses					
	2181	17	Immobilisations corporelles	+ 10 000.00	
<b>Opérations Locaux voirie CCPR</b>					
dépenses					
	2111	42	Terrains nus	- 10 000.00	
<b>Opérations Acquisition matériel voirie</b>					
dépenses					
	2188	33	Autres immobilisations corporelles	+ 20 000.00	
<b>Opérations Dépenses Imprévues</b>					
dépenses					
	020	0001	Opération financières	- 2 000.00	
<b>Opérations Beauclair</b>					
dépenses					
	2312	36	Immobilisations corporelles	- 5 116.40	
<b>Opérations Service ADS</b>					
dépenses					
	2183	39	Matériel de bureau et informatique	- 2 000.00	
	2184	39	Mobilier	- 1 000.00	
<b>Opérations Diagnostic énergétique</b>					
dépenses					
	2031	44	Frais d'études	+ 59 750.40	
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>					
recettes					
	021	0001	Opérations financières		+ 20 000.00
<b>Dotations, Fonds divers</b>					
recettes					
	10222	0001	FCTVA		+ 9 801.00
<b>Opérations Diagnostic énergétique</b>					
recettes					
	13211	44	Subv equip non transf - Etat		+ 34 854.00
	1323	44	Subv equip non transf - Départements		+ 4 979.00
			<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>69 634.00</b>	<b>69 634.00</b>
			<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>69 634.00</b>	<b>69 634.00</b>

**DELIBERATION N°2015/181 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
dépenses					
66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	+ 9 155.00	
023	023		Virement à la section d'investissement	+ 4 689.00	
<b>Recettes</b>					
77	774		Subventions exceptionnelles		+ 13 844.00
			<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 844.00</b>	<b>13 844.00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Opérations Financières</b>					
dépenses					
	1641	0001	Immobilisations corporelles	+ 4 689.00	
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>					

recettes					
	021	0001	Opérations financières		+ 4 689.00
			<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 689.00</b>	<b>4 689.00</b>

**DELIBERATION N°2015/182 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DU SPANC**

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>dépenses</i>					
	6152		Entretien et réparations sur biens immobiliers	+ 9 050.00	
	60631		Fournitures d'entretien et petit équipement	-1 000.00	
	6215		Personnel affecté par la coll. de rattachement	-7 600.00	
	6287		Remboursement de frais	-450.00	
			<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**ADMINISTRATION GENERALE (Rapporteur Didier BAZINET)**

Ces deux délibérations ont été ajoutées après le vote favorable à cette modification de l'ordre du jour

**DELIBERATION N°2015/183 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2015**

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois peut solliciter au titre des contrats d'objectifs diverses demandes auprès Conseil Départemental.

Ces demandes au titre des contrats d'objectifs se décomposent ainsi :

- 1-Pour la ville de Ribérac / Travaux de voirie :  
82.384 HT de travaux
- 2-Pour des travaux d'isolation thermique et d'insonorisation des locaux de Jacques Prévert :  
47 998 € HT de travaux
- 3-Périmètre de l'ancien contrat de Ribérac (hors Ville de Ribérac)/Travaux de Voirie  
186 047 € HT de travaux

**DELIBERATION N°2015/184 : REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE L'ASSOCIATION « OFFICE DU TOURISME DU RIBERACOIS »**

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter l'actif et le passif de l'association « Office du Tourisme du Ribéracois »

**QUESTIONS DIVERSES**

- Hervé DE VILMORIN informe le conseil qu'une réunion est organisée à Verteillac le 18/11 pour évoquer l'organisation de la carte scolaire sur le Verteillacois pour la prochaine rentrée.
- Franck BLANCHARDIE fait part de la randonnée moto qu'il organise dans le cadre du téléthon cette randonnée circulera sur le territoire de la CCPR sur le domaine public et il précisera aux communes les lieux de passage.